1. Documents de référence pour remplir la réglette :

***Sélection des médicaments (en abscisse et en ordonnée) :***

1. Base des médicaments de l’Agence Européenne du médicament (en se limitant aux médicaments disponibles en France) (<http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/medicines/landing/epar_search.jsp&mid=WC0b01ac058001d124>)
2. Répertoire des médicaments de l’ANSM (<http://ansm.sante.fr/Services/Repertoire-des-medicaments>)
3. Base de données Thériaque (<http://www.theriaque.org/apps/recherche/rch_simple.php>)..
4. Ainsi que sur le rapport Morlat 2017 pour la sélection des ARV les plus dispensés et dernières recommandations de l’AFEF pour les DAA.
5. Base de données CPAM et CNAMTS pour la liste des médicaments les plus prescrits.
6. Pour les plantes, nous nous baserons sur la liste des médicaments à base de plantes présents dans les tables d’interactions de l’université de Liverpool et sur les retours d’expérience de médecins, pharmaciens et associatifs spécialistes du suivi de personnes sous traitement ARV.

***Interactions***

1. tables d’interactions de l’université de Liverpool (<http://www.hiv-druginteractions.org/checker> et <http://www.hep-druginteractions.org/> ).

2. thésaurus des interactions de l’ANSM – dernière mise à jour septembre 2016 ([http://ansm.sante.fr/Dossiers/Interactions-medicamenteuses/Interactions-medicamenteuses/(offset)/0#paragraph\_1798](http://ansm.sante.fr/Dossiers/Interactions-medicamenteuses/Interactions-medicamenteuses/%28offset%29/0#paragraph_1798) ). Vérifier que les contre-indications absolues du thesaurus soient bien indiquées en rouge dans les réglettes.

3. site Vidal.fr (si les deux autres sources ne suffisent pas ou divergent)

4. Guide des interactions de la Revue Prescrire (<http://www.prescrire.org/Fr/123/513/49138/0/PositionDetails.aspx>),

5. pour les traitements à base de plantes, si ces sources ne suffisent pas nous ajouteront peut-être des sources moins courantes (guide CATIE par exemple ou thèse de pharmacie spécifiquement sur ce sujet) que nous mentionnerons alors au cas par cas. Si aucune source fiable n’est trouvée pour les médicaments à base de plante, nous les retirerons de la liste.